



## **CCPSH DE WOLUWE-SAINT-PIERRE APPEL A PROJETS 2024**

### **0. INTRODUCTION**

Le présent appel à projets a pour but d'aider les associations à développer de nouveaux projets en faveur des Sanpétrusiens en situation de handicap ou à subvenir à une dépense exceptionnelle. Le montant annuel total du subsidie communal s'élève à 4.500 €. Il peut être octroyé dans sa totalité à une seule association ou scindé afin de soutenir plusieurs projets plus modestes.

Les associations doivent être en mesure d'avancer les dépenses sur fonds propres et enverrons les justificatifs nécessaires au service des affaires sociales pour liquidation du subsidie.

Ce formulaire doit être dûment complété et renvoyé au service des affaires sociales de la commune pour le **15/05/2024** au plus tard. Il peut être renvoyé par courrier à l'adresse suivante : Service des affaires sociales – Avenue Charles Thielemans, 93 – 1150 Bruxelles ou renvoyé par e-mail à l'adresse [affaires\\_sociales@woluwe1150.be](mailto:affaires_sociales@woluwe1150.be).

Le/les projet(s) seront présentés et discutés lors de la prochaine réunion du CCPSH.

## 1. COORDONNEES DE L'ASSOCIATION DEMANDEUSE

Nom de l'association	
Nom et prénom du/de la représentant(e)	
GSM	
Adresse e-mail	

## 2. OBJET DU SUBSIDE

<b>Description du projet (max. 10 lignes)</b>

Montant total estimé du projet : ..... €

<b>Demande de financement total/partiel par la commune (précisez à l'aide d'un budget détaillant les différents financements)</b>

<b>Objectif(s) poursuivi(s) par l'ASBL à travers ce projet</b>

<b>Délai estimé pour la réalisation du projet</b>	
---	--

Date :

Signature :